

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2021 à 19 heures

Date de convocation : 17 février 2021

Nombre de conseillers : 18

Monsieur Villeneuve Morgan a été nommé secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Ecole élémentaire : Avenant N° 4 lot 6 Entreprise Girard Frères
2. Travaux de réfection de la toiture des tennis couverts
3. Travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes : lancement de la consultation
4. Extension du camping : demande de subvention au Conseil Régional
5. Pavillon bleu : demande de subvention au Conseil Départemental
6. Travaux église
7. Convention avec la commune de Saint-Victor-Montvianeix : entretien de la route du village de l'Haricot
8. Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement : convention de mutualisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage conjointe
9. Questions diverses

Monsieur Frédéric CHONIER, maire ouvre la séance

Monsieur Villeneuve donne lecture du procès-verbal et des intitulés des délibérations de la séance du 22 janvier 2021 qui ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

1. Ecole élémentaire

Avenant N°4 lot 6 Entreprise Girard Frères

Les travaux supplémentaires sont :

Travaux en plus-value : 1 151.00 € H.T. soit 1 381.20 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché avec plus-value est donc de 67 815.76 € H.T.

Régularisation avenant N° 03 et 04 lot 5 Entreprise Girard Frères

L'avenant N° 03 au lot 5 d'un montant de 114.60 € H.T. est caduque et n'est plus valide pour cette opération. L'avenant N° 04 au lot 5 devient l'avenant N° 03.

Les travaux supplémentaires sont :

Travaux en moins-value : - 9 766.77 € H.T. soit - 11 720.12 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché avec moins-value est donc de 88 801.73 € H.T.

2. Travaux réfection de la toiture des tennis couverts

Informations sur le dossier.

3. Travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes : lancement de la consultation

Informations sur le dossier.

5. Pavillon bleu : demande de subvention au Conseil Départemental

➤ Conseil départemental

Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme pour la labellisation Pavillon Bleu.

D'importants travaux d'aménagement de la plage sont à réaliser :

- . Mise en place des dispositifs de tri des déchets
- . Accessibilité personnes handicapées (accès, sanitaires et places parking), dispositif de baignade, table pique-nique PMR.
- . Cheminement jusqu'à un dispositif d'aide technique ou humaine à la baignade
- . Mise en place d'activités d'éducation à l'environnement
- . Signalétique

Le coût prévisionnel H.T. des aménagements s'établit à 92 744.00 €.

6. Travaux église

Avancement du projet.

7. Convention avec la commune de Saint-Victor-Montvianeix : entretien de la route du village de l'Haricot

La commune de Saint-Victor-Montvianeix propose d'établir une convention pour la gestion et l'entretien de la voie d'accès mitoyenne entre les deux communes au village de l'Haricot.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y afférents.

8. Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement : convention de mutualisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage conjointe

Une convention sera établie entre le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Dorat et la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle concernant la gestion des travaux sous maîtrise d'ouvrage conjointe pour les travaux d'assainissement collectif -eau potable – eaux pluviales et réseaux secs.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y afférents.

9. Questions diverses

- ***Travaux d'assainissement – programme 2020 – Rue de la Coutellerie – Rue des Acacias – Avenue de la Gare – Rue Yvonne Santelli – Entreprise SADE CGTH***

Parallèlement aux travaux d'assainissement collectif réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement, Monsieur le maire rappelle que la commune doit réaliser des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux connexes.

Le montant de ces travaux s'élève à 99 650.00 € H.T. Le marché est attribué à la Société SADE CGTH de Clermont-Ferrand.

- ***Cession terrain à la SAS AGES ET VIE HABITAT***

La société « Ages et Vie Habitat » propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées. Une partie d'un terrain communal cadastré AE N° 22 d'une superficie de 2758 m² semble propice à la réalisation de ce projet. La société « Ages Et Vie Habitat » ferait l'acquisition de ce terrain au prix de 20.00 € le m² net vendeur et droits d'enregistrement.

Le conseil municipal autorise la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AE N°22 au prix de 20.00 € le m² net vendeur et droits d'enregistrement, consentit toute servitude de passage pour véhicule, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction immobilière.

- ***Convention d'application fixant les modalités du dispositif d'accompagnement aux projets de territoires « livre et petite enfance » intitulé Bambin Bouquine***

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention fixant les modalités du dispositif d'accompagnement au projet de territoires « Livre et petite enfance » intitulé Bambin Bouquine.

Le conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.